Votre équipe pour l'ALBRET

Elections départementales mars 2015 | Canton de l'ALBRET

Candidats de la Majorité départementale conduite par Pierre CAMANI

La Majorité Départementale
Lot-et-Garonne au cœur

TITULAIRES

Nicolas LACOMBE

- 39 ans, marié et père de trois enfants
- Scolarité à Nérac puis étudiant à Bordeaux où il obtient une maîtrise d'Histoire contemporaine avant le concours de professeur des écoles
- Directeur d'école à Allons en 1999, puis à Francescas de 2000 à 2004. Nommé directeur à Nérac en 2004
- Elu au conseil municipal pour la première fois en 1995, dans l'opposition
- Réélu en 2001 dans l'opposition, à la tête d'une liste qui obtient 31% des voix
- Elu Maire dès le 1er tour en 2008 (50,94%) et en 2014 (59,90%)
- Conseiller général depuis 2008 (56,96%)
- Président de la CCVA (Communauté de Communes du Val d'Albret) depuis 2011

Marylène PAILLARÈS

- 56 ans, mariée, mère de deux enfants et grand-mère de trois petits enfants
- Scolarité primaire à Andiran, puis secondaire à Nérac et Agen
- Travaille durant 20 ans à Poudenas, avant de devenir collaboratrice dans un cabinet d'assurances à Agen
- Candidate en 2001 aux élections municipales sur la liste conduite par Nicolas Lacombe à Nérac
- Adjointe chargée du personnel et des affaires générales à la Mairie de Nérac depuis 2008
- Suppléante de Nicolas Lacombe au Conseil général ainsi que déléguée communautaire à la Communauté de communes du Val d'Albret depuis 2008

REMPLAÇANTS

Olivier CAMPAN

- 44 ans, marié et père de trois enfants
- Scolarité primaire et secondaire à Nérac
- International de rugby de 1993 à 1996, puis agent ERDF
- Conseiller municipal de la commune du Saumont en 2008
- 1er adjoint au Saumont en 2014
- Suppléant de la députée Lucette Lousteau depuis 2012

Christiane CARLESSO

- 68 ans, mariée, mère de trois enfants et grand-mère de quatre petits-enfants
- Scolarité à Moncrabeau
- Agent de collectivité retraitée (Lycée agricole de Nérac)
- Candidate aux élections municipales à Moncrabeau en 2014
- Membre de plusieurs associations de sa commune

CONTACTS

06 51 94 90 97
blog :
www.nicolaslacombe.fr/

mails :
nicolas.lacombe@laposte.net
marylenepaillares@outlook.com

facebook :
www.facebook.com/nicolas.lacombe.90
www.facebook.com/marylene.paillares.9
www.facebook.com/olivier.campan.1

ELECTIONS DEPARTEMENTALES 22 et 29 MARS 2015

A l'occasion de ces élections, vous désignerez les élus qui géreront notre département pour les 6 prochaines années. Fière de son bilan et forte de son projet, la majorité départementale conduite par Pierre Camani a pour ambition de poursuivre son action pour un département qui avance en tenant compte de tous les territoires du Lot-et-Garonne. En votant pour le ticket LACOMBE-PAILLARÈS CAMPAN-CARLESSO, donnez toute sa place à l'Albret !

Votre nouveau canton : l'ALBRET

Le nouveau canton de l'ALBRET regroupe les anciens cantons de FRANCESCAS, MÉZIN et NÉRAC.
Il compte plus de 16 700 habitants et rassemble 22 communes.

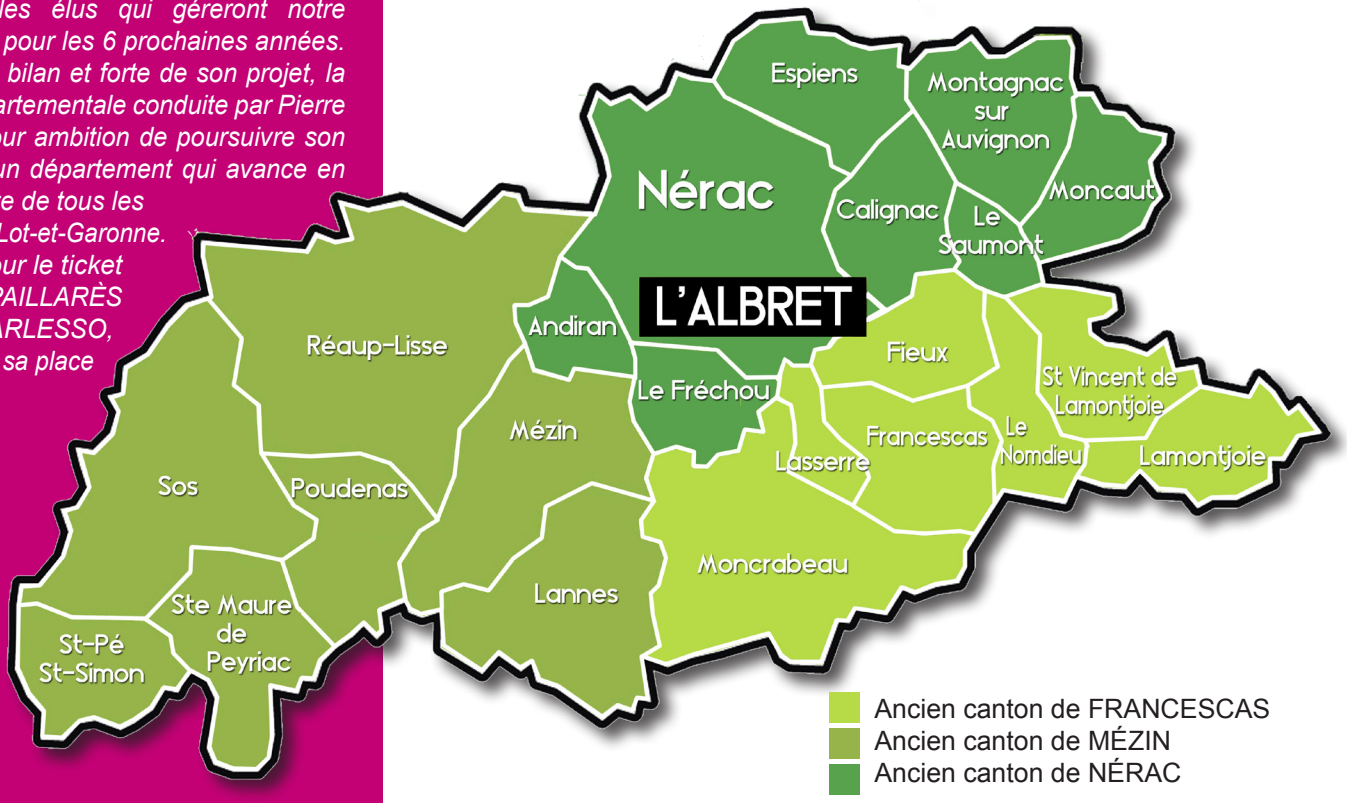

Le Département au quotidien dans votre vie

- **Collèges :** construction, modernisation, équipement, restauration et entretien.
- **Transports scolaires gratuits et sécurisés**
- **APA+ :** complément de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) pour les personnes âgées dépendantes qui ont de faibles revenus.
- **Routes départementales**
- **Soutien aux associations**
- **Center Parcs, développement touristique**
- **Soutien aux entreprises, aux artisans et aux agriculteurs**
- **Développement durable**
- **Centre médico social**
- **Soutien aux projets des communes...**

C'est nous !

Un nouveau territoire, une nouvelle élection

1

1 2 titulaires

Les candidats se présentent en binôme Femme - Homme. Afin de garantir la parité, chaque candidat a un remplaçant du même sexe

Le bulletin comportera 4 noms : ceux du binôme titulaire et ceux du binôme remplaçant

1b 2b remplaçants

Le panachage est interdit

2

1er tour

Les électeurs votent pour un binôme de candidats. Pour être élu dès le 1er tour, un binôme doit avoir obtenu 50 % des suffrages exprimés + 1 voix, ainsi que 25 % des électeurs inscrits.

3

2e tour

Si aucun des binômes n'est élu au 1er tour, un 2e tour est organisé. Seuls les binômes ayant rassemblé plus de 12,5 % des électeurs inscrits sont qualifiés pour le 2nd tour (les deux arrivés en tête si un seul ou aucun binôme ne remplit cette condition). La majorité relative suffit pour être élu au 2e tour.

4

Les conseillers départementaux sont élus pour 6 ans et siègent au conseil départemental. Ils élisent le Président, votent le budget et délibèrent sur les actions du conseil départemental.

Vu les candidats - Ne pas jeter sur la voie publique